

La **Fédération de golf du Québec** sanctionne les épreuves qui sont en vigueur au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération spécifiques aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les Normes d'opération (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité et les uniformes. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** :

([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A) CATÉGORIES ADMISSIBLES (2017)**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>
Pee-Wee	11-12 ans	M+F
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	F
Juvenile	15 ans	M

### **CATÉGORIES ADMISSIBLES (2018)**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>
Bantam	13-14 ans	M+F
Juvenile	15-16 ans	M+F
Junior	17 ans	F

### **B) AFFILIATION**

Membre d'un organisme reconnu par la Fédération.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2018**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXES</b>
13 à 16 ans	En date du 1 août 2018	M
13 à 17 ans	En date du 1 août 2018	F

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

**Maximum :** 6 athlètes : 4 garçons : 2 juvéniles et 2 bantam  
2 filles : junior (17 ans seulement), juvénile ou bantam

**Entraîneur — accompagnateur**

Entraîneur 1 obligatoire

Accompagnateur 1 maximum

Dans la mesure du possible, une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur devra posséder l'un des niveaux de certification du PNCE suivant :

- Entraîneur nouveau compétiteur — PGA du Canada (formé)
- Entraîneur compétiteur en développement — PGA du Canada (formé)
- Compétition-Introduction — Partie A et B — multisport (formé)
- Instructeur – Golfeurs débutants — PGA du Canada (formé)
- Instructeur – Golfeurs intermédiaires — PGA du Canada (formé)

**L'entraîneur doit obligatoirement détenir la certification requise.**

**D) AFFILIATION**

Tous les athlètes doivent être membres de la Fédération (Golf Québec).

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Les athlètes seront invités à participer à 1 événement du Circuit régional junior (CRJ) qui se tiendra dans la plupart des régions du Québec et qui servira pour l'identification de talents de la Fédération de golf du Québec. Les meilleurs athlètes seront invités par l'entraîneur à participer à une rencontre identifiée par la Fédération à l'été 2018.

Compétition régionale

Une compétition de 18 trous, partie par coups

Si la ronde est annulée en raison de la mauvaise température, elle doit être fait avant le 30 juin 2018.

***Remettre au responsable de l'URLS et à la Fédération les résultats de la sélection finale de l'équipe.***

**F) ADMISSIBILITÉ**

Pour qualifier une région, une finale régionale doit avoir lieu l'année précédant la Finale des Jeux du Québec ainsi que l'année de la Finale elle-même.

Pour qualifier un athlète à la Finale des Jeux du Québec, celui-ci doit participer à la finale régionale selon son lieu d'appartenance l'année de la Finale et être sélectionné. De plus, il doit être identifié élite, relève ou espoir selon les règles d'identification de Golf Québec tout en respectant les âges au point II. A) à la page 2.

**\* Voir annexe pour les règles d'identifications**

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par le club de golf dans lequel il est membre au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale.

Si un athlète est membre a plus d'un club de golf, il devra sélectionner au moment de la date limite d'inscription de sa finale régionale, quel club/région il représentera tout au long de la saison.

Exception : Pour les golfeurs publics (ceux qui ne sont pas membres d'un club de golf, mais affiliés à la Fédération), le lieu d'appartenance de l'athlète sera déterminé par son lieu de résidence.

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

- Deux balles, meilleures balles – formule Stableford (par équipe)
- Vegas à deux – formule Stableford (par équipe)
- Partie par coups – formule Stableford (individuelle)

Prendre note, qu'il n'y aura plus de prolongation pour déterminer la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position, seulement pour la première position et ce dans chacune des catégories.

**I) SURCLASSEMENT**

**GARÇONS** : Si une région n'a aucun joueur de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer le(s) joueur(s) manquant par un autre compétiteur de catégorie pee-wee (**12 ans seulement en date du 27 juillet**). Aucun joueur de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'un joueur qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge.

**FILLES** : Si une région n'a aucune joueuse de catégorie bantam (13 ou 14 ans), celle-ci pourra substituer cette joueuse par une autre compétitrice de catégorie pee-wee (**12 ans seulement en date du 27 juillet**). Aucune joueuse de catégorie pee-wee ne peut prendre la place d'une joueuse qui a l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifiée dans son groupe d'âge.

**J) SUBSTITUTION**

Permise pourvu que l'athlète ait participé aux compétitions régionales.

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

JOURS / ÉPREUVES		GARÇONS JUVÉNILES	GARÇONS BANTAM	FILLES 15-17 ANS	FILLES BANTAM	TOTAL
2 balles, meilleure balles	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Végas à deux	Or	2	2	2		6
	Argent	2	2	2		6
	Bronze	2	2	2		6
Parties individuelles	Or	1	1	1	1	4
	Argent	1	1	1	1	4
	Bronze	1	1	1	1	4

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**M) SYSTÈME DE POINTAGES**

*Le système de pointages qui sera utilisé sera le suivant :*

*Épreuve(s) = les épreuves masculines individuelles  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 1*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines individuelles  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves masculines en équipe  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 2*

*Épreuve(s) = les épreuves féminines en équipe  
Points attribués à la première position = 76  
Nombre de points séparant chaque position = 4*

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Ce système sert à départager les régions de la première à la dernière position.

Somme des points de toutes les épreuves des athlètes par région.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la Fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

**Annexe :**

**RÈGLES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU ESPOIR EN GOLF**

<b>ÂGE</b>	<b>12 ans</b>	<b>13-14 ans</b>	<b>15-16 ans</b>	<b>17-18 ans</b>	<b>19 ans</b>
<b>CATÉGORIE</b>	<b>Peewee</b>	<b>Bantam</b>	<b>Juvenile</b>	<b>Junior</b>	<b>Amateur – adulte</b>
<b>OPTION 1 (OU)</b>					
<b>SYSTÈME DE POINT</b>	<b>ODM peewee (GQ)</b>	<b>ODM bantam (GQ)</b>	<b>ODM junior – global (GQ)</b>	<b>ODM junior - global (GQ)</b>	<b>ODM amateur (GQ)</b>
<b>POSITION – GARÇONS</b>	<b>Top 20</b>	<b>Top 40</b>	<b>60 premiers juvéniles</b>	<b>Top 30</b>	<b>Top 20</b>
<b>POSITION – FILLES</b>	<b>Top 10</b>	<b>Top 20</b>	<b>25 premières juvéniles</b>	<b>Top 15</b>	<b>Top 20</b>
<b>OPTION 2 – ENGAGEMENT ET RÉSULTATS EN COMPÉTITIONS (OU)</b>					
<b># COMPÉTITIONS</b>	<b>Local et régional : 2</b>	<b>Régional et provincial : 3</b>	<b>Régional et provincial : 4</b>	<b>Régional et provincial : 4</b>	<b>Provincial et national : 4</b>
<b>SANCTIONNÉES PAR :</b>	<b>Golf Québec et ses associations régionales, Golf Canada, CJGA, Maple Leaf Tour, AJGA</b>				
<b>MOYENNE DE SCORE EN COMPÉTITIONS - G</b>	<b>100</b>	<b>95 (13 ans) / 90 (14 ans)</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>75</b>
<b>MOYENNE DE SCORE EN COMPÉTITIONS - F</b>	<b>110</b>	<b>105 (13 ans) / 100 (14 ans)</b>	<b>95</b>	<b>90</b>	<b>85</b>
<b>OPTION 3 – NIVEAU DE JEU ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS TECHNIQUES</b>					
<b>FACTEUR HANDICAP – G</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
<b>FACTEUR HANDICAP – F</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>15</b>
<b>POUR L'OPTION 3 – L'ATHLÈTE DOIT RENCONTRER LES EXIGENCES MINIMALES SUIVANTES POUR DÉMONTRER SON ENGAGEMENT</b>					
<b>COMPÉTITIONS</b>	<b>n/a</b>	<b>A participé à des compétitions sanctionnées par les organismes nommés plus haut et répond aux attentes quant au nombre de compétitions minimales selon l'âge et la catégorie</b>			
<b>ENCADREMENT/ ENGAGEMENT</b>	<b>n/a</b>	<b>Est en mesure de présenter à Golf Québec (sur demande) un calendrier de compétitions pour la saison à venir;</b> <b>Est encadré par un entraîneur formé dans au moins un des contextes suivants : ENC de la PGA du Canada ou introduction à la compétition multisports du PNCE.</b>		<b>Doit présenter un dossier qui démontre son engagement (formulaire et lettre);</b> <b>Est encadré par un entraîneur formé dans au moins un des contextes suivants : ENC ou ECD de la PGA du Canada;</b> <b>Est en mesure de présenter un plan d'entraînement et de compétitions pour la saison à venir;</b> <b>Être étudiant au niveau collégial.</b>	

**OPTION 4 – JEUX DU QUÉBEC**

**Notes :**

**La finale régionale permet de sélectionner les membres de l'équipe d'une région pour la finale provinciale des Jeux du Québec.**

**L'athlète doit participer à la finale régionale de sa région d'appartenance.**

**Pour les athlètes qui participent à la finale régionale des Jeux du Québec**

**L'athlète est identifié de niveau espoir s'il :**

- se classe parmi les 4 premières positions de la catégorie bantam de sa finale régionale – garçon
- se classe parmi les 4 premières positions de la catégorie juvénile de sa finale régionale – garçon
- se classe parmi les 2 premières positions des catégories bantam de sa finale régionale – fille
- se classe parmi les 2 premières positions des catégories juvénile ou junior (17ans) de sa finale régionale – fille

**Condition additionnelle :**

**Doit avoir un facteur de handicap de 25 et moins pour les garçons et de 30 et moins pour les filles.**

**Notes générales pour la reconnaissance du niveau espoir :**

- L'âge et la catégorie sont déterminés au 1<sup>er</sup> août 2017 pour les options 1 à 3 et au 1<sup>er</sup> août 2018 pour l'option 4;
- Les ordres de mérites nommés plus haut sont ceux de 2017